

Municipalité de Saint-Gérard-Majella
Budget 2024



REVENUS	
Taxes générales	508 454.00 \$
Services municipaux	136 523.00 \$
Autres revenus	4 290.00 \$
Hygiène du milieu	420.00 \$
Loisirs et culture	2 250.00 \$
Services rendus	7 498.00 \$
Imposition des droits	5 800.00 \$
Intérêts et autres	2 250.00 \$
Revenus de transferts	161 294.00 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

DÉPENSES	
Conseil	39 985.00 \$
Administration	228 974.00 \$
Élections	7 000.00 \$
Évaluations	100.00 \$
Autres	12 112.00 \$
Sécurité publique	92 177.00 \$
Voirie	61 975.00 \$
Entretien municipal	54 215.00 \$
Éclairage des rues	2 000.00 \$
Eau potable	78 907.00 \$
Hygiène du milieu	120 019.00 \$
Urbanisme	35 120.00 \$
Salle communautaire	1 500.00 \$
Parc et terrain de jeu	15 575.00 \$
Financement	37 120.00 \$
Affectation	42 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

TAUX ET ÉVALUATION	
Évaluation municipale pour 2024	118 159 400.00 \$
Taux de taxes générales 2024 par 100 \$ d'évaluation:	0.3702 \$

SALAIRE DES ÉLUS	
Le salaire de la mairesse pour 2024 sera de 8 410 \$ plus une allocation de dépenses de 4 205 \$	
Le salaire des conseillers pour 2024 sera de 2 805 \$ plus une allocation de dépenses de 1 402.50 \$	
EAU	
Gallon	
Le taux de base est de 175 \$ pour 20 000 gallons et 5.20 \$ du 1000 gallons supplémentaires.	
Mètre cube	
Le taux de base est de 175 \$ pour 90.909 mètres cubes et 1.15 \$ du mètre cube supplémentaire.	
Le taux de base pour les compteurs inactifs ou inutilisés est de 75 \$ par unité.	
COLLECTE DES ORDURES ET BACS SUPPLÉMENTAIRES	
Le taux unitaire pour la collecte des ordures a été fixé à 215.00 \$ par unité d'évaluation domiciliaire ou commerciale plus 140 \$ du bac noir supplémentaire pour les étiquettes vendues du 1er janvier au 31 décembre 2024	